

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 58 (1985)

Heft: 9

Rubrik: Confort domestique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Confort domestique

De bons cuisinistes prévoient partout des niches à appareils de 60 cm de large

Comme on le sait, on trouve en Suisse des cuisines modulaires en deux différents systèmes de mesures. La norme SINK avec des niches de 55 cm de large fait face au système modulaire utilisé dans le reste de l'Europe, basé sur le module de construction international. Chaque système comporte une histoire d'évolution spécifique, des avantages particuliers et des caractéristiques distinctes.

Il existe des appareils à encastrer pour les deux systèmes de mesures. Ils ont 55 cm de large pour la norme SINK et 60 cm pour le module de construction. Si l'on considère les dimensions, on peut intégrer dans une niche modulaire de 60 cm tant des appareils de 55 cm que de 60 cm de large. Par contre, les appareils de 60 cm de large n'ont pas place dans une niche de 55 cm.

Etant donné que les cuisines ne sont généralement pas construites pour quelques années, mais le plus souvent pour deux ou trois décennies, les architectes et les entrepreneurs ont avantage à prévoir des niches de 60 cm pour les appareils à encastrer. Ainsi, le propriétaire ou l'utilisateur de la cuisine a la chance de pouvoir en tout temps choisir et faire encastrer

les appareils qui correspondent le mieux à ses désirs. S'il veut faire encastrer un appareil de 55 cm dans une niche de 60 cm de large, l'interstice est dissimulé sans problème au moyen d'un bandeau vertical d'ajustage. Si plus tard il remplace l'appareil, toutes les possibilités lui sont offertes.

Quiconque installe une cuisine fait bien de prévoir des niches de 60 cm de large pour tous les appareils. Le mieux est encore d'envisager une cuisine EURO de système modulaire de 60 cm afin d'avoir le libre choix parmi la totalité de l'offre lorsqu'il s'agira plus tard de remplacer des appareils.

Le poste de travail le plus important

On estime qu'en Suisse six milliards d'heures de travail par an sont effectuées dans la cuisine. Ce sont des femmes qui, pour la plupart, passent quotidiennement une à quatre heures dans leur cuisine. Considérée globalement, la cuisine représente pour l'économie nationale une importante plaque tournante, car on y apprête des produits d'une valeur de quelque dix milliards de francs par an dans les foyers. La cuisine en tant que poste de travail touche

Boldrini

maîtrise fédérale

Avenue de France 23
Case postale 383
1000 Lausanne 9
Téléphone 24 40 12-13

Mosetti

Entreprise de bâtiment
et de travaux publics



CHAUFFAGES TOUS SYSTÈMES

- Etudes
- Installations
- Entretien
- Dépannages

Lausanne

Av. de Morges 35
Tél. (021) 24 14 81

BRAUCHLI SA

entreprise

GEORGES DENTAN SA

Le spécialiste de l'asphalte
et du multicouche
Service et entretien

LAUSANNE

021 / 25 73 45



Ernest Deléderray SA

Maîtrise fédérale

Lausanne

Installations sanitaires
Ferblanterie - Couverture
Travaux d'entretien

1, rue du Nord,
Tél. 021/22 18 33

1005 Lausanne

donc directement l'alimentation de la population et, de là, la santé publique qui, de son côté, se répercute sur le secteur maladies et assurances du pays.

Comment se présente en Suisse l'état de la cuisine au point de vue espace? Malheureusement, il y a toujours de grands ensembles avec des appartements en location, dont les petites cuisines n'offrent qu'une surface de 5 à 7 m² environ. Comme on le sait, pendant une période de plus de vingt ans, les architectes et les concepteurs ont jugé souhaitable une cuisine avec une surface de base minimale. Lorsqu'on sait qu'une directive des Nations Unies stipule qu'un détenu en régime cellulaire a droit à une surface de 8 m² environ, on a vite fait de calculer que des légions de ménagères en Suisse doivent se contenter de moins. On ne peut qu'espérer que la tendance établie depuis à peine une décennie de faire des cuisines plus grandes et plus confortables dans la construction de maisons individuelles se renforcera et surtout sera introduite dans la construction d'ensembles d'habitations.

Comment devrait donc être conçu le poste de travail cuisine selon le point de vue de leurs

utilisatrices? Une enquête montre que les femmes souhaitent une cuisine qui soit:

- pratique et facile à entretenir;
- bien planifiée et raccourcissant le chemin à parcourir pour le travail;
- techniquement bien construite et équipée des appareils les plus perfectionnés pour leur faciliter le travail;
- gaie, confortable et agréable à habiter;
- conçue de façon fonctionnelle et spacieuse, avec beaucoup de place dans les armoires;
- assez grande pour y aménager un coin repas.

Que les entrepreneurs ne fassent pas toujours preuve de la compréhension nécessaire pour le poste de travail cuisine est encore assez concevable. Il faut que les concepteurs tiennent compte des dernières connaissances, d'une évolution de la mentalité de la population ainsi que des désirs et besoins des utilisateurs.

APCM

Association pour la promotion
de la cuisine moderne,
Kartausstrasse 3, 8034 Zurich.

Les normes suisses pour plumes et duvet

Quelque 600 000 édredons et oreillers sont vendus chaque année en Suisse pour une valeur de plus de 100 millions de francs. Les normes suisses pour plumes et duvet, qui entrèrent en vigueur le 1^{er} janvier 1984, sont un précieux complément d'informations pour les consommateurs.

Introduction prompte

Depuis le début de 1984, le marché suisse de la literie se réfère aux normes élaborées par l'Association de manufactures suisses de plumes et duvets, approuvées et reconnues par l'ensemble des groupements professionnels concernés et par des organisations de consommateurs. Qui considère aujourd'hui le commerce du détail constate que ces normes, de même que la désignation claire des marchandises qu'elles imposent, furent introduites de façon rapide et conséquente.

Ce que l'utilisateur devrait savoir

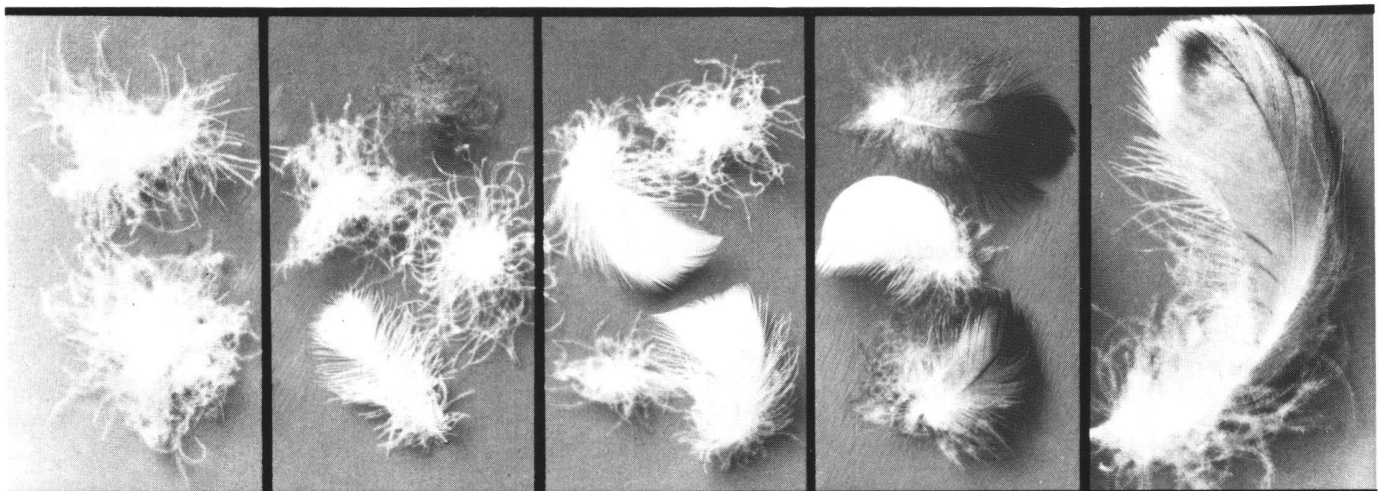
Les édredons et oreillers de qualité confectionnés par les manufactures suisses sont identifiés par l'étiquette cousue *Plumarex*: une marque de garantie suisse réservée exclusivement aux remplissages de plumes et duvet. Tous les produits ainsi désignés portent en outre l'indication distincte de leurs dimensions, de leur contenu, de leur poids de garnissage et de la matière de leur enveloppe.

On distingue cinq catégories de plumes de literie:

1. Le duvet

Les flocons de duvet poussent sur la poitrine des oies et canards. Exempts de tige, ils fournissent les garnissages d'édredons les plus légers, les plus gonflants, mais aussi les plus chers. Le contenu d'un édredon de taille nordique (dès 160×200 cm) absorbe le duvet de

La désignation des matières en fonction des «Normes suisses pour plumes et duvet».



1 Duvet

2 Duvet plumeux

3 Plumettes duveteuses

4 Plumettes

5 Plumes

40 à 60 oies ou canards. La proportion de duvet, toujours indiquée en pour-cent du poids de remplissage, varie, pour cette catégorie, entre 60 et 90%. Pour des raisons inhérentes au processus de triage, il est inévitable qu'une certaine quantité de plumettes minuscules s'associe au duvet dont, par conséquent, le taux maximal ne dépasse pas 90%.

La signification du pourcentage de duvet est souvent surestimée, car un duvet 70% à gros flocons est plus gonflant qu'un duvet 90% à petits flocons. Et la structure des petites plumes complémentaires a elle aussi son importance.

2. Le duvet plumeux

Lorsque la proportion de duvet se situe entre 30 et 59%, on parle de duvet plumeux. Cette proportion, qui doit être indiquée, s'exprime toujours en pour-cent du poids. La matière complémentaire est, ici aussi, constituée de plumettes minuscules.

3. Les plumettes duveteuses

Cette désignation remplace celle de « $\frac{3}{4}$ duvet» employée autrefois pour des remplissages faits de petites plumes et d'un peu de duvet, alors que de nombreux utilisateurs croyaient que de tels garnissages devaient nécessairement contenir 75% ($\frac{3}{4}$) de duvet. Afin d'écartier ce malentendu, on utilise désormais exclusivement l'appellation de plumettes duveteuses, une catégorie dont la proportion de duvet doit être spécifiée et varie de 5 à 29%. Les plumettes duveteuses sont destinées à la confection d'édredons. Moins légères que le duvet, elles sont d'un prix plus avantageux.

4. Les plumettes

Avant l'entrée en vigueur des nouvelles normes, cette catégorie était appelée «mi-duvet»: une désignation portant regrettamment à croire qu'il s'agissait de remplissages contenant 50% de duvet. Dans le but d'éliminer cette fausse interprétation, les manufactures suisses ont dès lors remplacé ce terme par plumettes, une appellation caractérisant des plumes petites et moyennes, d'oies et de canards, associées à un faible pourcentage de duvet (0 à 4%). Les plumettes sont vouées aux édredons relativement lourds et meilleur marché ainsi qu'aux oreillers spécialement moelleux. Comme toutes les plumes de literie, elle bénéficient d'excellentes propriétés thermo-isolantes et hydrophiles.

5. Les plumes

Les bonnes plumes proviennent des oies et canards; les autres, des poules. Les premières, dotées d'une tige plus souple, fournissent d'excellents oreillers: gonflants et doux.

A propos: le Suisse moyen dort pendant plus de dix ans sur le même oreiller. Soit 3600 nuits ou 28 000 heures durant lesquelles l'oreiller est écrasé et s'imbibe de sueur. Or tout oreiller ainsi sollicité perd sa souplesse. C'est pourquoi les dormeurs exigeants remplacent leur oreiller tous les quatre à six ans!

*Association de manufactures suisses de plumes et duvets.
Case postale. 8048 Zurich.*



**Fabrique
vaudoise
d'ascenseurs**

SEGULIFT

Téléphone 24 73 53

1004 LAUSANNE
64, rue de Genève

SOciété **CO**opérative de **VITRE**rie

Tous travaux de vitrerie
en bâtiment
Miroiterie – Vitrerie
Verres et glaces en tous genres
Réparations à domicile

1010 Lausanne
Avenue des Boveresses 54
Tél. (021) 33 25 27

Pour l'aménagement de votre
cuisine choisissez



Rue de l'Industrie 59
Tél. (021) 89 28 11
1030 Bussigny

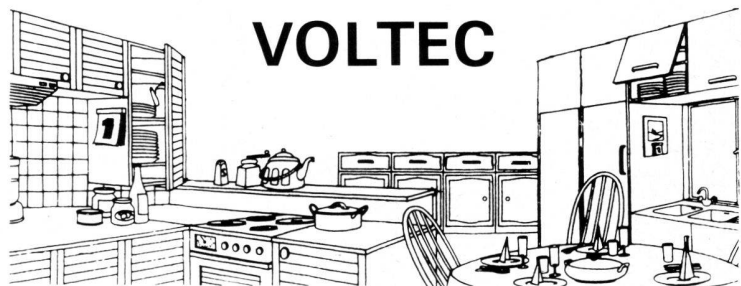
Appareils électro-ménagers toutes marques

Conseiller officiel BOSCH

1671

Divine... la cuisine

VOLTEC



Exposition à notre centre de Bussigny-près-Lausanne